

Questions orales

[Traduction]

LES CÉRÉALES**L'ACCROISSEMENT POSSIBLE DU PRIX DU BLÉ VENDU SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, si je peux parvenir à le réveiller.

Une voix: Mesquin!

M. Nystrom: Je m'adresse à lui parce que le ministre chargé de la Commission du blé est absent. Il y a maintenant quatre ans que le prix minimum du blé vendu sur le marché intérieur est de \$3.25 le boisseau, et son ami, le ministre chargé de la Commission du blé, nous répète depuis plusieurs mois que le cabinet songe à majorer ce prix. Le ministre peut-il nous assurer que les fermiers aux abois vont obtenir un prix plus élevé pour le blé vendu sur le marché intérieur?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas donner au député pareille assurance, car on n'a pris encore aucune décision à ce propos. Je peux lui dire, en revanche, que même endormi, je suis encore plus alerte que lui quand il a les yeux grand ouverts.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Le ministre peut-il promettre qu'une hausse du prix du blé tiendra compte au moins du coût de production que les agriculteurs ont à payer depuis quatre ans? Peut-il nous dire également quand il va en faire l'annonce?

M. Whelan: Grâce à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, à l'assurance-récolte et ainsi de suite, les producteurs céréaliers de l'Ouest sont mieux protégés que n'importe quel autre groupe n'importe où ailleurs. J'ai travaillé en étroite collaboration avec le ministre chargé de la Commission du blé et je sais qu'il s'occupe des agriculteurs de l'Ouest et des consommateurs canadiens.

* * *

LES POSTES**DEMANDE D'ASSURANCE QUANT À L'INTERDICTION DE LA SURVEILLANCE DU COURRIER**

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes qui, répondant tout à l'heure aux questions du chef de l'opposition et de mon ami, le député de Brandon-Souris, a laissé nettement entendre qu'il n'y avait pas eu d'interception de courrier, légale ou illégale, en dehors du cas qui vient d'être révélé. Nous ne demandons pas grand-chose au ministre, mais qu'il protège au moins le courrier. A-t-il l'intention de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'autres interceptions du courrier de la part d'un service de sécurité quelconque, y compris de son propre personnel? Maintenant que le solliciteur général nous a fait toutes ces révélations concernant des interceptions illégales du courrier, je demande au ministre de se renseigner et de faire rapport à la Chambre, pour que nous soyons certains que le

gouvernement n'a pas l'intention de surveiller la correspondance dans ce pays.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Je tiens à rassurer immédiatement le député. Je prends mes responsabilités très au sérieux et l'article 43 de la loi sur les Postes est on ne peut plus clair. Le fait que le député a porté à mon attention, par l'intermédiaire du chef de son parti venait d'une émission diffusée hier soir. Pour l'instant, le chef de la sécurité des enquêtes de mon ministère et moi-même avons mené une enquête et l'on nous a indiqué qu'on n'avait pas dérogé à la politique que j'ai mentionnée. Je ne suis pas comptable de la GRC.

● (1502)

Des voix: Oh, oh.

M. Blais: J'ai indiqué bien clairement que les fonctionnaires de mon ministère et moi-même avons mené une enquête et que les renseignements que j'ai obtenus sont ceux que j'ai fournis plus tôt à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La déclaration du ministre des Postes est assez difficile à croire. Est-ce qu'il affirme à la Chambre que le solliciteur général n'a pas eu la politesse de lui faire part des interceptions illégales de courrier par la GRC et qu'à titre de protecteur des services postaux, il ne doit pas communiquer avec les autres services de sécurité? Veut-il dire que cela n'entre pas dans ses fonctions?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je suis chargé de veiller à ce que les dispositions de la loi sur les postes soient respectées. C'est ce que je fais. J'ai indiqué au député que j'avais mené une enquête préliminaire avec le chef de la sécurité et des enquêtes de mon ministère, ce matin. J'ai aussi promis au député de poursuivre ces enquêtes et de fournir à la Chambre tout renseignement qui pourrait m'être transmis de la façon normale.

M. Hnatyshyn: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser une question bien simple au ministre des Postes. Je veux savoir d'abord s'il s'engagera à parler à ses collègues du cabinet pour garantir qu'il n'y a aucune intervention illégale dans les services postaux et aussi s'il peut promettre maintenant de faire une déclaration à l'appel des motions le plus tôt possible pour nous communiquer le résultat de son enquête sur l'ingérence induite dans les services postaux du Canada.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré aux députés que je donnerais suite à l'affaire et que j'ai chargé le chef de la sécurité du ministère de procéder à une enquête préliminaire. Je lui ai dit que nous n'avions pas d'autres renseignements que ceux que j'ai déjà fournis à la Chambre. J'ai aussi ajouté que je poursuivrais l'enquête et que je connais mes responsabilités aux termes de la loi sur les postes. En outre, monsieur l'Orateur, je suis convaincu, et le député l'a indiqué bien clairement, que dans le cadre de mon enquête, je devrai communiquer fréquemment avec le solliciteur général. C'est exactement ce que j'ai l'intention de faire.